

Nom commercial: Kaliumsorbitat

Numéro de la matière: 064904

Version: 4 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 09.02.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Kaliumsorbitat

N° d'article 06490400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, additif pour aliments, Aliment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom commercial: Kaliumsorbitat

Numéro de la matière: 064904

Version: 4 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 09.02.23

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Poids moléculaire

Valeur	150.22	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux ***

(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium

No. CAS	24634-61-5		
No. EINECS	246-376-1		
Concentration	>= 50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Eye Irrit. 2	H319	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eeau, Dioxyde de carbone, Mousse, Produit d'extinction à sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Nom commercial: Kaliumsorbitat

Numéro de la matière: 064904

Version: 4 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 09.02.23

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Assurer un apport d'air frais.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est capable d'explosion de poussière. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité. Ne pas utiliser de récipient en aluminium. Ne pas utiliser de récipient en zinc.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer les mains et le visage après le travail.
Protéger la peau préventive.

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants	
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.4 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Protection des yeux

nécessaire

Protection du corps

Vêtement de protection

Nom commercial: Kaliumsorbitat

Numéro de la matière: 064904

Version: 4 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 09.02.23

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	solide		
Couleur	blanc		
Odeur	inodore		
Point de fusion			
Valeur	env.	270	°C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Remarque	Non applicable		
Limite inférieure et supérieure d'explosion			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	°C		
Remarque	Non applicable		
Température d'inflammabilité			
Valeur	>	150	°C
température de décomposition			
Valeur	>	270	°C
valeur pH			
Valeur	8	à	11
Concentration/H ₂ O	1400	g/l	
température	20	°C	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
log Pow	1.62		
Densité et/ou densité relative			
Valeur	1.36		g/cm ³
température	20	°C	

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité			
Valeur	1400		g/l
température	20	°C	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Danger de coup de poussière

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agents d'oxydation. Hydrocarbures fluorés

10.4. Conditions à éviter

La chaleur. Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec: Aluminium, Zinc

Nom commercial: Kaliumsorbitat

Numéro de la matière: 064904

Version: 4 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 09.02.23

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium**

Espèces	rat		
DL50		3800	mg/kg
méthode	Valeur de littérature		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium**

Espèces	rat		
CL 50	>	5.15	mg/l
Durée d'exposition		4	h
méthode	OCDE 403		
Source	Données de la littérature		

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium**

évaluation irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium**

Espèces	lapin
évaluation	fortement irritant
méthode	OCDE 405
Source	Données de la littérature

Mutagénicité (Composants)**(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium**

Espèces	Salmonella typhimurium
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
Source	Données de la littérature

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50		1250 mg/l
Durée d'exposition		96 h
Source	Données de la littérature	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium**

Espèces Daphnia magna

Nom commercial: Kaliumsorbitat

Numéro de la matière: 064904

Version: 4 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 09.02.23

CE50	750	mg/l
Durée d'exposition	48 h	
méthode	OECD 201	
Source	Données de la littérature	

Toxicité pour les algues (Composants)**(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium**

Remarque: Aucun données connues.

Toxicité pour les bactéries (Composants)**(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium**

Espèces	Pseudomonas putida	
CE 0	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	16 h	
méthode	DIN 38412, partie 8	
Source	Données de la littérature	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****(E,E)-hexa-2,4-diénoate de potassium**

Valeur	> 95	%
Durée de l'essai	8 d	

Remarque: Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable (readily biodegradable).

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow: 1.62

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Kaliumsorbat

Numéro de la matière: 064904

Version: 4 / CH

Date de révision: 09.02.2023

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 09.02.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.